

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

<u>Nombre de membres</u>	
<u>du Conseil Communautaire</u>	
<u>Titulaires</u>	: 67
<u>Membres présents</u>	: 58
· <u>dont suppléés</u>	: 6
<u>Membres représentés</u>	:
<u>Votants</u>	: 64
<u>Date de la convocation</u>	
27 avril 2026	
<u>Secrétaire de séance</u>	
Mme Julia BERTOUX	

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le cinq mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de le QUESNEL sous la présidence de Monsieur Brice CHANTRELLE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, DOUNIOL Alice, MONCOND'HUY Laëtitia, MANDI Emmanuelle, MENARD Sergine, ATTAGNANT Anne, CHANOINE Martine, BERTOUX Julia, BOONE Odile, BLIN Marie-Annick, CAVILLON Sandra, HALL Marina, LOIN Catherine, DELFORGE Cécile, RIDEAU Coralie, BOUCHER Sylvaine, DEMORSY Roselyne
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM Jean- Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LAVALLARD Thierry, WALLET Joël, DELEPLACE Arnaud, CHARPENTIER Alain, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VION Nicolas, HAVET Sébastien, VERONT Fabrice, BATICLE Nicolas, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, DUBOIS Michaël, MALTERRE Nicolas, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme DOUAY Sonia de Me PATRICE-BOURDELLE Christine, M. Durand de Mme CATHELY-WANTIEZ Catherine, M. LECOINTE Jean-Noël de M. DAINE Vincent, M. VAN OOTEGHEM Jean-Michel de M. LEVASSEUR Roger, Mme RIDEAU Coralie de M. HECTOR Nicolas, Mme BOUCHER de M. SY Loïc

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, CATHELY-WANTIEZ Catherine,
Messieurs DAINE Vincent, LEVASSEUR Roger, HECTOR Nicolas, SY Loïc, TEN Franck, GALISSON Frédéric, BIECKENS Jean-Louis

OBJET : CONSEIL D'EXPLOITATION ALMEO

Rapport du Président

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2023 n°2023_21.12_02 Feuillet 772 relative à la reprise de l'activité ALMEO, en tant que SPA, sous forme de régie directe intégrée au Budget Principal et rapportant la délibération du Conseil Communautaire 2023_28.09.04 Feuillet 720 (création de la Régie ALMEO et statuts)

Vu la délibération 2024_18.04_01 Feuillet 812 du Conseil Communautaire du 18 avril 2024 relative à la création de la Régie ALMEO (régie dotée de la seule autonomie financière) à compter du 18 avril 2024,

Les statuts de la Régie ALMEO prévoient :

« Article 3 : 3.1. - Le conseil d'exploitation comprend 8 (huit) membres répartis dans les catégories suivantes :

- 6 membres représentant la communauté de communes
- 2 membres représentant les personnalités qualifiées

Article 3 : 3.2. – Les membres du conseil d'exploitation sont nommés, pour une durée de 6 ans pour les représentants de la CCALN et de 3 ans renouvelables pour les personnalités qualifiées, par le conseil communautaire sur proposition du Président de la CCALN.

Il peut être mis fin à leur mandat dans les mêmes formes.

Les représentants de la CCALN sont élus pour la durée de leur mandat. Chaque renouvellement du conseil communautaire conduira à la désignation de nouveaux membres représentant la CCALN. En cas de vacance d'un siège, un remplaçant est désigné dans les mêmes conditions pour terminer le mandat inachevé.

Article 3 : 3.3. – Les membres du conseil d'exploitation doivent jouir de leurs droits civils et politiques et ne peuvent prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la Régie ALMEO, ni occuper une fonction dans ces entreprises, ni assurer une prestation pour ces entreprises, ni prêter leur concours à titre onéreux à la Régie ALMEO.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat par le conseil d'exploitation à la diligence de son président, soit par le préfet agissant de sa propre initiative ou sur proposition du président de la CCALN. »

Vu la délibération 2024_18.04_04 Feuille 815 du Conseil Communautaire du 18 avril 2024,

Mme CLAUDEL Anne, principale du collège Jean Moulin à Moreuil a été désignée au titre des personnes qualifiées pour une durée de 3 ans,

Vu la délibération 2025_0910_02 Feuille 1023 du Conseil Communautaire du 09 octobre 2025, **Madame ELOY Mélanie**, Conseillère Pédagogique de Circonscription a été désignée au titre des personnes qualifiées pour une durée de 3 ans,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret : « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.* »

Sur proposition du Président de la CCALN,

Le Conseil Communautaire statuant, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations suivantes,

A la majorité (Pour : 60 – Contre : 3 : Mme BOUCHER, MM VION, SY, – Abstention : 1 : M. BERTHE)

le Conseil communautaire :

- Entérine la nomination des 6 membres représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la Régie ALMEO,
 - 1 M. Olivier DUTILLEUX représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie ALMEO à compter du 05 mai 2026 ;
 - 2 M Patrick JUBERT représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie ALMEO à compter du 05 mai 2026 ;
 - 3 M. Brice CHANTRELLE représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie ALMEO à compter du 05 mai 2026 ;
 - 4 M. Joël WALLET représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie ALMEO à compter du 05 mai 2026 ;
 - 5 M. Nicolas MALTERRE représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie ALMEO à compter du 05 mai 2026 ;
 - 6 M. Vincent WABLE représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie ALMEO à compter du 05 mai 2026 ;
- Autorise M. le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 05 mai 2026
A LE QUESNEL

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 06/05/26

Affiché le 07/05/2026

Le Président,

Brice CHANTRELLE

